



CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°16-2023-124

PUBLIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de la Charente / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

16-2023-12-29-00002 - Arrêté fixant l'ensemble des candidats au premier tour des élections municipales partielles complémentaires du 14 janvier 2024 dans la commune de Vouzan. (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Charente

16-2023-12-29-00002

Arrêté fixant l'ensemble des candidats au premier tour des élections municipales partielles complémentaires du 14 janvier 2024 dans la commune de Vouzan.

ARRÊTÉ

fixant l'ensemble des candidats au premier tour des élections municipales partielles complémentaires du 14 janvier 2024 dans la commune de Vouzan

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 19 novembre 2020 portant nomination de Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Madame Martine CLAVEL préfète de la Charente ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 septembre 2023 donnant délégation de signature à Madame Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 2023 portant convocation de l'assemblée électorale de la commune de Vouzan pour l'élection complémentaire de six membres du conseil municipal ;

Vu les récépissés définitifs en date du 29 décembre 2023 d'enregistrement de déclarations des candidatures déposées pour le premier tour de l'élection partielle complémentaire organisée dans la commune de Vouzan le dimanche 14 janvier 2024 ;

Considérant qu'il convient d'arrêter la liste des candidats dont les déclarations ont été définitivement enregistrées ;

Sur proposition de la secrétaire générale

ARRÊTE

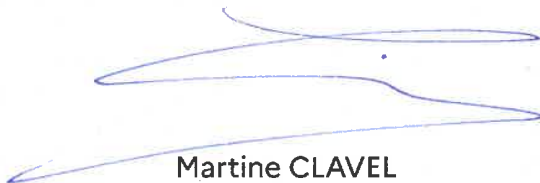
ARTICLE 1er : La liste des candidatures groupées au premier tour des élections municipales partielles complémentaires dans la commune de Vouzan le dimanche 14 janvier 2024 est fixée comme suit :

Monsieur Jordan DAVID
Madame Sabine NAVAROT, née TYS
Monsieur Ludovic ROUEDE
Monsieur Valery VIORNEY

ARTICLE 2 : La secrétaire générale et le maire de la commune de Vouzan sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché en mairie sans délai.

Angoulême, le 29 décembre 2023

La préfète,



Martine CLAVEL